

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/07/2012

Réception par le Prefet : 10/07/2012

Publication : 13/07/2012



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-7-2-18

Séance du vendredi 6 juillet 2012

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

AVENANT N 1 AU CONTRAT THÉMATIQUE TOURISME N 3 DU TERRITOIRE DE VIE DU SUNDGAU

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU les délibérations n° CG-2010-2-5-1 du 25 juin 2010 approuvant le Contrat de Territoire de Vie du Sundgau et n° CG-2011-5-5-3 du 7 décembre 2011 adoptant la révision à mi-parcours de ce Contrat,
- VU la délibération n° CP-2011-7-2-17 du 8 juillet 2011, relative notamment à la mise en place sur le Territoire de Vie du Sundgau d'un Contrat Thématique Tourisme³,
- VU la délibération n° CG-2011-5-2-4 du 8 décembre 2011 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les nouvelles fiches actions modifiées, les nouveaux montants de participation départementale, la prolongation du Contrat Thématique Tourisme n° 3 sur le Territoire de Vie du Sundgau au 31 décembre 2013 ainsi que le changement de maître d'ouvrage, proposés par les maîtres d'ouvrages et tels que décrits ci-dessus et dans l'avenant n° 1 joint en annexe ;
- Approuve l'avenant n° 1 au Contrat Thématique Tourisme n° 3 et autorise le Président à le signer ;
- Accepte les ajustements des subventions allouées par la Commission Permanente du 8 juillet 2011 pour la réalisation des actions présentées au Contrat Thématique Tourisme n° 3 correspondant à des actions qui ont, depuis, évolué et sont retranscrites dans l'avenant n° 1 au Contrat ;

- Précise que les ajustements des subventions, et leur répartition définitive par section (fonctionnement et investissement) pour les actions « circuits thématiques », prévus dans l'avenant, seront proposés au vote en Décision Modificative n° 2 du budget départemental 2012,
- Rappelle que les crédits seront prélevés :
 - sur le programme F241, chapitre 204, fonction 94, nature 20421 (actions portées par l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau)
 - sur le programme F741, chapitre 65, fonction 94, nature 6574 (actions portées par l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau) et nature 65735 (actions portées par le Syndicat Mixte pour le Sundgau).

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

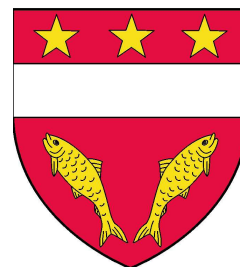
Conseil Général



Haut-Rhin



**OFFICE DE
TOURISME
DU SUNDGAU
Sud Alsace**



**Syndicat Mixte
pour le Sundgau**

**CONTRAT THÉMATIQUE TOURISME N° 3
TERRITOIRE DE VIE DU SUNDGAU**

AVENANT N°1

1^{er} janvier 2011 – 31 décembre 2013



- VU** la délibération n° 02/05-08 du Conseil Général du Haut-Rhin en date des 13 et 14 décembre 2007 adoptant le principe de mise en place d'un Contrat thématique tourisme à titre expérimental dans le Sundgau,
- VU** les délibérations n° CG-2010-2-5-1 du Conseil Général du Haut-Rhin du 25 juin 2010 approuvant le Contrat de Territoire de Vie du Sundgau et n° CG-2011-5-5-3 du 7 décembre 2011 adoptant la révision à mi-parcours de ce Contrat,
- VU** la délibération n° CP-2011-7-2-17 de la Commission Permanente du Conseil Général du Haut-Rhin du 8 juillet 2011, relative notamment à la mise en place sur le Territoire de Vie du Sundgau d'un Contrat Thématique Tourisme n° 3,
- VU** la délibération n° CP de la Commission Permanente du Conseil Général du Haut-Rhin du 6 juillet 2012, portant approbation de l'avenant n°1 au Contrat Thématique Tourisme°3,
- VU** le Contrat Thématique Tourisme°3 du Territoire de Vie du Sundgau en date du 30 août 2011,

Entre,

Le Département du Haut-Rhin (dossier suivi par le Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme), sis 100, avenue d'Alsace - B.P.20351 - 68006 COLMAR Cedex, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par une délibération du Conseil Général en date du 6 juillet 2012,

ci-après désigné « Le Département »

d'une part,

Et

Le Syndicat Mixte pour le Sundgau, sis Quartier Plessier Bât. 3, 39, avenue du 8^{ème} Hussard à 68130 ALTKIRCH, représenté par son Président, M. René DANESI,

ci-après désigné « Le SMS »

L'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau, sis Place Xavier Jourdain – 68130 ALTKIRCH, représenté par son Président, M. François COHENDET

ci-après désigné « L'OT du Sundgau »

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Lors de la Séance Plénière des 14 et 15 décembre 2007, le Département a validé la mise en place d'un contrat thématique tourisme (CTT) expérimental sur le Territoire de Vie du Sundgau.

Dans ce cadre, un premier contrat a été mis en place sur la période du 15 juillet 2008 au 14 juillet 2009, puis un deuxième sur la période du 15 juillet 2009 au 31 décembre 2010.

Par ailleurs, il a été prévu, dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau, la mise en place d'un troisième et dernier contrat thématique tourisme. Une enveloppe de 60 000 € a été prévue à cet effet, avec un taux maximal de subvention du Département à hauteur de 40 %.

Au cours de l'exécution de ce troisième contrat, des modifications de projets, de maître d'ouvrage et de calendriers d'exécution sont apparues et nécessitent la conclusion d'un avenant, à la demande des maîtres d'ouvrages, au contrat thématique tourisme n°3 pour le Territoire du Sundgau.

La Commission Permanente du 6 juillet 2012 a autorisé la prolongation d'un an de la durée du contrat thématique tourisme initialement prévue du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012, le terme de ce contrat est désormais fixé au 31 décembre 2013.

En outre, elle a modifié les actions inscrites au lors de l'approbation du Contrat initial (contenus et montants), et a approuvé les modifications aux articles du contrat, énoncées ci-dessous.

Article 1 : l'article 4 : « Actions soutenues » du contrat est modifié comme suit :

L'expertise touristique a permis de définir un certain nombre d'actions à mettre en œuvre sur le territoire ; en concertation avec les acteurs locaux, le Département a souhaité prendre en compte les actions suivantes dans le cadre de ce contrat :

- Audit de l'Office de Tourisme Intercommunautaire (SMS) ;
- Achat de la charte graphique (SMS) ;
- Création de circuits thématiques (SMS)
- Plan de communication (OT du Sundgau) ;
- Développement du tourisme de pêche (OT du Sundgau).

L'action portant sur la création de circuits thématiques, initialement portée par le Syndicat Mixte pour le Sundgau est transférée à l'Office de tourisme Intercommunautaire du Sundgau, nouveau maître d'ouvrage.

En outre cette action est scindée en deux actions distinctes :

- Création de circuits thématiques (OT du Sundgau) ;
- Valorisation du tourisme de mémoire (OT du Sundgau) ;

Le détail des actions soutenues, les plans de financement et calendriers modifiés suite au présent avenant n° 1, sont repris dans les fiches actions jointes qui annulent et remplacent celles du contrat thématique tourisme initial.

Article 2 : l'article 5 : « Financement » du contrat est modifié comme suit :

Les montants des participations départementales aux actions définies dans le CTT du Sundgau sont ajustés comme suit :

- **8 000 €** (au lieu de 10 000 € initialement prévus) en faveur du SMS pour la réalisation de l'audit touristique de l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau, représentant 40 % du coût TTC de l'action s'élevant à **20 000 €** (au lieu de 25 000 € initialement prévus);

- **5 434 €** (au lieu de 3 434 € initialement prévus) en faveur du SMS pour l'achat de la charte graphique, représentant 40 % du coût TTC de l'action s'élevant à **13 585 €** (au lieu de 8 585 € initialement prévus);
- **20 050,41 €** (au lieu de 15 600 € initialement prévus) en faveur de l'OT du Sundgau pour la réalisation d'un plan de communication, représentant 40 % du coût TTC de l'action s'élevant à **53 533,25 €** (au lieu de 39 000 € initialement prévus);
- La fiche action « Création de circuits thématiques » voit le transfert de maître d'ouvrage du Syndicat Mixte pour le Sundgau à l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau être accepté.

En outre, cette action, d'un montant global initial de 61 415 € sera ramenée à **58 718,01 € TTC**, avec une participation départementale, initialement de 21 523,41€, ramenée à **17 863 €**.

Elle se trouve scindée en deux fiches actions distinctes comme suit:

- **8 490 €** en faveur de l'**OT du Sundgau** pour la création de circuits thématiques, représentant 40 % du coût total de l'action s'élevant à **21 225 € TTC**, dont la répartition en fonctionnement et investissement sera précisée ultérieurement ;
- **9 373 €** en faveur de l'**OT du Sundgau** pour la valorisation du tourisme de mémoire, représentant 40 % du coût total de l'action s'élevant à **37 492,96 € TTC**, dont la répartition en fonctionnement et investissement sera précisée ultérieurement ;
- **5 610 €** (au lieu de 3 434 € initialement prévus) en faveur de l'OT du Sundgau pour des actions de développement du tourisme de pêche, représentant 40 % du coût total de l'action s'élevant à **20 025 € TTC** (au lieu de 3 434 € initialement prévus), se répartissant comme suit entre l'investissement et le fonctionnement :
 - **4 252 €** en investissement, représentant 40 % du coût estimé à **10 630 € TTC** (*prise en compte du montant de l'assiette en TTC car l'OT du Sundgau ne récupère pas la TVA*) ;
 - **1 358 €** en fonctionnement, représentant 40 % du coût estimé à **3 395 € TTC**.

La subvention totale attribuée est inchangée et s'élève à 56 957,41 €.

L'ajustement des montants de subventions initialement attribuées par la Commission Permanente du 8 juillet 2011, et leur répartition définitive par section (fonctionnement et investissement) pour les actions « circuits thématiques », prévus dans l'avenant, seront définitivement confirmés lors de la Décision modificative n° 2 du budget départemental de 2012.

Article 3 :

Enfin, il est précisé que les autres clauses du contrat, non modifiées par le présent avenant, restent inchangées.

Fait en trois exemplaires
à Colmar, le

**Signataire de l'avenant n° 1 au Contrat thématique tourisme n° 3
sur le Territoire de Vie du Sundgau**

Le Président du
Conseil Général du Haut-Rhin

Charles BUTTNER

Fait en trois exemplaires
à Colmar, le

**Signataire de l'avenant n° 1 au Contrat thématique tourisme n° 3
sur le Territoire de Vie du Sundgau**

Le Président du Syndicat Mixte pour le Sundgau,

René DANESI

Fait en trois exemplaires
à Colmar, le

**Signataire de l'avenant n° 1 au Contrat thématique tourisme n° 3
sur le Territoire de Vie du Sundgau**

Le Président
de l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau

François COHENDET

Conseil Général



Haut-Rhin

L'Acteur de votre quotidien

CONTRAT THÉMATIQUE TOURISME n°3
2011 – 2013

CONTRAT THEMATIQUE CONSEIL GÉNÉRAL DU HAUT-RHIN 2011 – 2013

ACTION n°1 :	AUDIT DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE
Maître d'ouvrage :	SYNDICAT MIXTE POUR LE SUNDGAU
Expertise touristique :	<p>Axe 3 Conforter les acteurs et le système touristique local</p> <p>Objectif 8 Améliorer l'organisation du tourisme, la professionnalisation et l'animation / coordination des acteurs</p>
Constat / Contexte :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Afin d'optimiser l'activité touristique, économique et de loisirs, un Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau a été créé le 1^{er} juillet 2010. ▪ L'OT du Sundgau mène les actions générales suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • accueil et information des touristes sur le territoire du Syndicat Mixte pour le Sundgau en particulier aux trois points d'accueil d'Altkirch, de Ferrette et de Dannemarie ; • promotion touristique de ce territoire, en cohérence avec les partenaires du développement touristique départemental et régional ; • coordination des divers partenaires locaux du développement touristique ; • élaboration des produits touristiques à l'échelle du territoire ; • commercialisation sur le territoire des prestations de services touristiques dans les conditions fixées par la loi ; • développement de toute réflexion et action contribuant au développement et à la mise en œuvre du tourisme sur le territoire.
Objectifs et actions :	<p>➔ En qualité de financeur principal de l'OTS, le Syndicat Mixte pour le Sundgau via le CIDD de la Région Alsace et le Contrat thématique tourisme du CG68, souhaite solliciter un prestataire extérieur afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'analyser l'organisation de l'OTS et de son pilotage • D'examiner l'aspect financier de l'OTS • De proposer une stratégie opérationnelle (interne au territoire et de promotion) <p>Le rapport devra s'organiser selon le plan suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. LE CADRE INSTITUTIONNEL DE L'OT 2. ANALYSE DE L'ORGANISATION DE L'OT 3. LE PILOTAGE DE L'OT ET DE SES ACTIONS 4. ANALYSE FINANCIERE DE L'OT 5. LES RELATIONS DE L'OT AVEC SES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS 6. LES RELATIONS DE L'OT AVEC SES MEMBRES 7. LES PRECONISATIONS 8. PROPOSITION D'UNE STRATEGIE OPERATIONNELLE
Budget prévisionnel / Financement:	<p>20 000 € TTC / Part d'investissement : 0 €</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ CG 68 : 8 000 € ▪ Région Alsace : 8 000 € ▪ SMS : 4 000 €
Calendrier :	fin de l'étude en 2012

CONTRAT THEMATIQUE CONSEIL GÉNÉRAL DU HAUT-RHIN 2011 – 2013

ACTION n°2:	ACHAT CHARTE GRAPHIQUE
Maître d'ouvrage :	SYNDICAT MIXTE POUR LE SUNDGAU
Mise en œuvre opérationnelle :	OFFICE DE TOURISME DU SUNDGAU
Expertise touristique :	<p>Axe 1 / Objectif 1 Développer une image et un positionnement touristique / Communiquer et vendre – Valoriser l'image et améliorer la promotion du territoire</p> <p>Action 1 Etude d'image</p>
Constat / Contexte :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ On constate encore un manque d'harmonisation des outils de communications ce qui nuit à la communication touristique générale. Il s'est avéré nécessaire de se doter d'outils de communications cohérents sur l'ensemble du territoire, en établissant une charte graphique de référence qui visera en particulier à harmoniser la politique d'éditions de l'Office de Tourisme, mais aussi des prestataires publics et privés. ▪ La charte graphique devra définir des grands principes d'application de l'identité graphique de l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau, s'appuyant sur l'étude d'image réalisée en 2007 par la société PVD.
Objectifs et actions :	<p>→ Création d'un Guide de présentation des grands principes d'application de l'identité graphique du Sundgau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des applications du logotype - Définition des principes pour l'édition - Définition des principes en volume et dimensions des supports de communication - Définition des principes de mise en page pour le web - Présentations des documents officiels et internes de l'OTS <p>→ Cession de droit du principe graphique et des illustrations de la communication du pays du Sundgau.</p> <p>→ Diffusion à l'ensemble des acteurs touristiques et institutionnel.</p>
Budget prévisionnel / Financement:	<p>13 585 € TTC / Part d'investissement : 0 €</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ CG 68 : 5 434 € ▪ Leader : 3 434 € ▪ SMS : 4 717 €
Calendrier :	Fin de l'action en 2012

CONTRAT THEMATIQUE CONSEIL GÉNÉRAL DU HAUT-RHIN 2011 – 2013

ACTION n°3 :	PLAN DE COMMUNICATION
Maître d'ouvrage :	OFFICE DE TOURISME DU SUNDGAU
Mise en œuvre opérationnelle :	OFFICE DE TOURISME DU SUNDGAU
Expertise touristique :	<p>Axe 1 / Objectif 1 Développer une image et un positionnement touristique / Communiquer et vendre – Valoriser l'image et améliorer la promotion du territoire</p> <p>Action 2 Plan de communication</p>
Constat / Contexte :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les brochures touristiques représentent un outil de communication indispensable à la promotion touristique du territoire. Elles informent le touriste, ainsi que la population locale sur des possibilités d'hébergement, de restauration, de découverte du patrimoine, des activités de loisir, des évènements, etc. ▪ Editions réalisées à l'échelle du Sundgau : Carte touristique (2010) Guide d'hébergement et de la restauration (2011/2012) Carte vélo (2010) Topoguide vélo – version française (2010) ▪ Editions programmées pour 2011 : Réédition de la carte vélo Réédition du Topoguide vélo – version française Topoguide vélo – version allemande Carte et topoguide VTT (<i>M.O. CC du Canton de Hirsingue</i>) ▪ Victimes de leur succès, certaines brochures seront épuisées d'ici 2012. Il s'avère opportun d'anticiper la rupture de stock et de prévoir leur réédition, avec des informations réactualisées. ▪ Afin de permettre à l'OTS de promouvoir le Sundgau auprès de la clientèle étrangère, il serait judicieux de le doter d'une documentation touristique en langues étrangères, notamment allemand.
Objectifs et actions :	<p>➔ Mise à jour et édition d'une carte touristique - version française (10 000 ex.) - version allemande (3 000 ex.) - version anglaise (1 000 ex.)</p> <p>➔ Mise à jour et édition du Guide de l'hébergement et de la restauration 2012/2013 (5000 ex.)</p> <p>➔ Réactualisation et traduction du site Internet</p> <p>➔ Edition d'une Carte de circuits de randonnées pédestres (8 000 ex. courant 2013)</p>
	<p>53 533,25 € TTC / Part d'investissement : 0 €</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ CG 68 : 20 050,41 € ▪ Leader : 11 027,73 € ▪ OTIS : 22 455,12 €
Calendrier :	Fin de l'action Décembre 2013

CONTRAT THEMATIQUE CONSEIL GÉNÉRAL DU HAUT-RHIN 2011 – 2013	
ACTION n°4-1-	CRÉATION DE CIRCUITS THÉMATIQUES
Maître d'ouvrage :	OFFICE DE TOURISME DU SUNDGAU
Mise en œuvre opérationnelle :	OFFICE DE TOURISME DU SUNDGAU
Expertise touristique :	<p>Axe 2 Développer, structurer et qualifier l'offre en fonction des clientèles cibles.</p> <p>Objectif 4 Développer le tourisme d'itinérance sur le territoire</p>
Constat / Contexte :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La réussite du tourisme en espace rural réside en grande partie dans sa capacité à développer des courts séjours de découverte. ▪ Le tourisme d'itinérance prend appui sur le patrimoine existant, tout en intégrant les spécificités de l'histoire, la tradition ou l'économie locale. ▪ Depuis l'expertise touristique, plusieurs projets d'itinérance ont été réalisés ou sont en cours de réalisation : les circuits « Sundgau, Paradis du vélo », l'itinéraire pédestre transfrontalier « Via Jura Regio », les circuits VTT comprenant 2 bike parcs, le circuit des Trois Châteaux (<i>M.O. CC du Jura Alsacien</i>). Pour rappel, autres routes font partie de ce dispositif depuis long temps : les Routes de la Carpe frite et les Lieux mythiques du Rhin Supérieur.
Objectifs et actions :	<p>➔ compléter le réseau existant par des itinéraires sur des thématiques ciblées, à savoir : la route des moulins et les sentiers des étangs.</p> <p>➔ Etablir des itinéraires et/ou valoriser des itinéraires existants en concertation avec les différents partenaires publics et privés (des gestionnaires de sites à visiter, des hébergeurs, des restaurateurs, des lieux de vente de produits du terroir).</p> <p>➔ Aménager et valoriser les itinéraires par une signalétique</p> <p>➔ Concevoir un plan de communication comprenant les dépliants informatifs présentant les itinéraires (en F, D, A) et disponibles chez les différents prestataires.</p> <p>➔ Mettre en marché des produits groupes.</p>
Budget prévisionnel / Financement:	<p>21 225 € TTC/ Part d'investissement : à définir</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ CG 68 : 8 490 € ▪ Leader : 4 669,51 € ▪ OTIS : 8 065,54 € <p>Si OTIS maître d'ouvrage, tous les montants seront exprimés en TTC pour la part CG et en HT pour Leader</p>
Calendrier :	2013

CONTRAT THEMATIQUE CONSEIL GÉNÉRAL DU HAUT-RHIN 2011 – 2013	
ACTION n°4-2	VALORISATION DU TOURISME DE MEMOIRE
Maître d'ouvrage :	OFFICE DE TOURISME DU SUNDGAU
Mise en œuvre opérationnelle :	OFFICE DE TOURISME DU SUNDGAU
Expertise touristique :	<p>Axe 2 Développer, structurer et qualifier l'offre en fonction des clientèles cibles.</p> <p>Objectif 4 Développer le tourisme d'itinérance sur le territoire</p>
Constat / Contexte :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La réussite du tourisme en espace rural réside en grande partie dans sa capacité à développer des courts séjours de découverte. ▪ Le tourisme d'itinérance prend appui sur le patrimoine existant, tout en intégrant les spécificités de l'histoire, la tradition ou l'économie locale. ▪ Depuis l'expertise touristique, plusieurs projets d'itinérance ont été réalisés ou sont en cours de réalisation : les circuits « Sundgau, Paradis du vélo », l'itinéraire pédestre transfrontalier « Via Jura Regio », les circuits VTT comprenant 2 bike parcs, le circuit des Trois Châteaux (<i>M.O. CC du Jura Alsacien</i>). Pour rappel, autres routes font partie de ce dispositif depuis long temps : les Routes de la Carpe frite et les Lieux mythiques du Rhin Supérieur.
Objectifs et actions :	<p>→ compléter le réseau de sentiers sur des thématiques ciblées,</p> <p>→ Favoriser le partenariat franco-suisse</p> <p>→ Construire et aménager l'itinéraire par une signalétique, puis dans un second temps créer des sites d'accueil, aménager des points de vue, aires de pique-nique, de stationnement, etc. (en fonction du budget).</p> <p>→ Concevoir un plan de communication comprenant les dépliants informatifs présentant les itinéraires (en F, D, A) et disponibles chez les différents prestataires.</p> <p>→ Mettre en marché des produits groupes.</p>
Budget prévisionnel / Financement:	<p>37 492,96 € TTC / Part d'investissement : à définir</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ CG 68 : 9 373 € ▪ Région : 11 247,89 € ▪ Leader : 9 373,24 € ▪ OTIS : 7 498,83 € <p>Une intervention de la Région Alsace et du programme Leader sont à confirmer.</p> <p>Si OTIS maître d'ouvrage, tous les montants seront exprimés en TTC pour la part CG et en HT pour Leader</p>
Calendrier :	Deuxième semestre 2013

CONTRAT THEMATIQUE CONSEIL GÉNÉRAL DU HAUT-RHIN 2011 – 2013

ACTION n°5:	TOURISME DE PÊCHE
Maître d'ouvrage :	OFFICE DE TOURISME DU SUNDGAU
Mise en œuvre opérationnelle :	OFFICE DE TOURISME DU SUNDGAU
Expertise touristique :	<p>Axe 1 Développer une image et un positionnement touristique</p> <p>Objectif 2 Améliorer la production et la mise en marché</p>
Constat / Contexte :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance de produits spécifiques pour différents types de clientèle. ▪ Parsemé d'étangs, le Sundgau ne peut pas capitaliser sur cet atout pour l'instant puisque les sites sont privés et gérés par des associations. ▪ Le marché du tourisme de pêche stricto sensu, c'est-à-dire pour lequel la pêche est le motif du séjour, est un marché difficile à appréhender. Si la demande existe de façon marginale, on peut s'interroger sur la capacité de la pêche en eau douce, activité de loisirs traditionnellement gratuite ou peu chère, à motiver une demande plus large, susceptible de répondre à une offre dédiée, qui reste à structurer. ▪ Le tourisme « pêche » peut constituer une filière importante pour la promotion du tourisme rural dans le Sundgau ▪ La pêche, en eau douce ou en mer, est une activité de loisirs pratiquée par environ 3,5 millions de personnes en France. Le développement de cette filière souffre de l'absence d'une gamme d'offre complète, susceptible de toucher l'ensemble des cibles potentielles, de l'enfant au pêcheur passionné. ▪ La Fédération nationale de la pêche en France (FNPF), instance de représentation des pêcheurs, s'est fixé notamment pour objectif de moderniser la pêche associative et de reconquérir des effectifs de pêcheurs. Dans un contexte où les activités de nature répondent à un véritable besoin social, elle souhaite s'ouvrir à de nouveaux pratiquants, plus urbains que les pêcheurs "traditionnels", et proposer de nouvelles pratiques, plus "touristiques".
Objectifs et actions :	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Fédérer les partenaires sundgauviens de la filière pêche (groupements, fédérations, associations, partenaires privés et publics, institutions touristiques) autour de la thématique de la pêche. ➔ Fédérer les baux de pêche (voir avec les représentants des communes et des propriétaires riverains, les syndicats de rivière et les associations non adhérentes à la nouvelle AAPPMA) afin de donner libre accès à la pêche de loisir dans les cours d'eau du Sundgau. Le but final étant d'offrir une possibilité de pêche des portes de Mulhouse aux fins fonds du Sundgau avec une carte unique, permettant ainsi à tout visiteur de découvrir notre Sundgau « autrement » ➔ Créer des parcours de pêche spécifiques (truite, brochet, sandre...), et, plus tard, des parcours de découverte halieutique (ruisseau pédagogique : voir avec la fédération de pêche, les différentes écoles, la Maison de la Nature, centres de loisirs, MJC...) ➔ Une fois ce projet abouti (en tout ou en partie), il conviendra de prévoir une signalétique particulière des endroits concernés et une signalétique pédagogique (panneaux)

	<ul style="list-style-type: none"> → Prévoir avec les restaurateurs sur les différents parcours des évènements gastronomiques, par exemple : une semaine ou un week-end « truite » en mars, une semaine ou un week-end « brochet » en mai, « carpe » au moment des « Carpailles », « grenouilles », « écrevisses », etc. → Organiser des journées découvertes en étang (en collaboration avec les AAPPMA) dans le cadre du programme des animations estivales élaboré par l'OTS. → Créer un « Pass Pêche » permettant de pêcher sur plusieurs étangs. → Concevoir un produit « clé en main » comprenant l'hébergement, les produits et les services autour de la pêche (à partir du moment où les parcours spécifiques seront mis en place). → Créer et éditer un dépliant synthétique (F / D) spécifique à la pêche dans le Sundgau faisant apparaître les lieux de pêche, les périodes, les poissons autorisés, les cours d'eau, les interdictions, les coordonnées de chaque AAPPMA, les tarifs, les possibilités de location, ...
Budget prévisionnel / Financement:	20 025€ TTC Part d'investissement : 10 632 € TTC Part fonctionnement : 9 393 € TTC, dont 6 000 € animation <ul style="list-style-type: none"> ▪ CG 68 : 5 610 € (40% de (20 025- 6 000)) répartis comme suit : 4 252 € en investissement et 1 358 € en fonctionnement ▪ Leader : 7 060 € ▪ OTIS : 7 355 €
Calendrier :	1^{er} semestre 2013